

Journée d'étude CREIS-Terminal 13 Janvier 2011

Téléchargement :
verrouillage ou nouveau modèle économique ?
Jean-Benoît Zimmermann
CNRS – GREQAM - Marseille

1. Est-il illégitime de télécharger de la musique ou des films sur Internet

- La loi Hadopi : une loi « liberticide » ?
- Numérisation → reproduction à l'identique, à coût quasi-nul et sans dommage à l'oeuvre originale
- L'oeuvre numérique acquiert les caractéristiques d'un *bien public*
 - Non-rivalité
 - Non-exclusion
- Sans dommage ?
 - Pour l'oeuvre originale certes ...
 - Mais pour le producteur de l'oeuvre ?

La métaphore du champ de carottes



- Monsieur Dupont cultive des carottes dans un champ qui n'est pas clôturé
- Liberticide une loi qui qualifie de vol l'acte de venir prendre des carottes dans le champ de Monsieur Dupont ?

La métaphore du champ de carottes



- Certes, mais un bien numérique est non rival. Télécharger ne prive ni le producteur ni les autres consommateurs

- Monsieur Dupont cultive des carottes dans un champ qui n'est pas clôturé
- Liberticide une loi qui qualifie de vol l'acte de venir prendre des carottes dans le champ de Monsieur Dupont ?

La métaphore du champ de carottes



- Monsieur Dupont cultive des carottes dans un champ qui n'est pas clôturé
- Liberticide une loi qui qualifie de vol l'acte de venir prendre des carottes dans le champ de Monsieur Dupont ?

- Certes, mais un bien numérique est non rival. Télécharger ne prive ni le producteur ni les autres consommateurs
- Considérons alors qu'un carotte repousse instantanément à l'emplacement de celle arrachée





- Impact minime sur l'activité du maraîcher



- Impact minime sur l'activité du maraîcher
- A condition toutefois que l'acte ne se généralise pas aux clients de Mr Dupont ou à l'ensemble des consommateurs



- Sinon Mr Dupont perdra sa source de revenus
- Il finira par cesser de produire des carottes
- Il n'y aura plus de carottes ni à glaner, ni à acheter

2. Retour sur la nature de bien public de l'oeuvre numérique

- Les caractères de non-rivalité et non exclusion tiennent à la nature intrinsèque du bien (dimension naturelle)
- Mais ils tiennent aussi aux règles qui régissent la production, la distribution, la reproduction et la consommation du bien (dimension institutionnelle)
 - D'où par exemple la légitimation de la notion de copie privée (sauvegarde)
- Problèmes des règles (et institutions) : effectives que si elles sont appliquées, de manière
 - Spontanée (acceptées)
 - Coercitive (imposées)
- DRM et Hadopi = d'inutiles gesticulations

La reproduction-diffusion des œuvres : le problème n'est pas nouveau ...

- Il a été posé dans le contexte des enregistrements magnétiques analogiques (cassettes audio et vidéo)
 - taxation des supports magnétiques
- Mais avec la numérisation :
 - Reproduction à l'identique
 - À coût quasi-nul
 - Sans perte de qualité ni détérioration des générations successives
 - Quasi-instantanée (tps de reproduction \ll tps de consommation)
 - Capacité de diffusion : des lois d'un autre ordre : celles du buzz

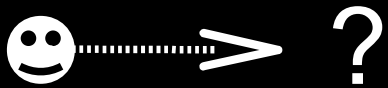
La dynamique du Buzz ?

Classique

T=0

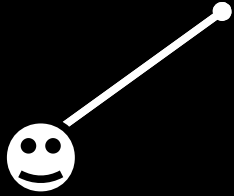


Buzz



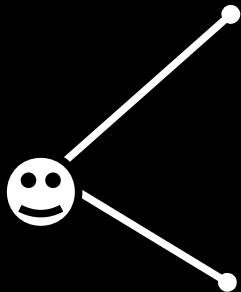
Classique

T=1



2
individus

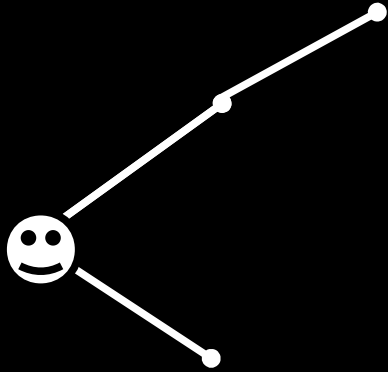
Buzz



3
individus

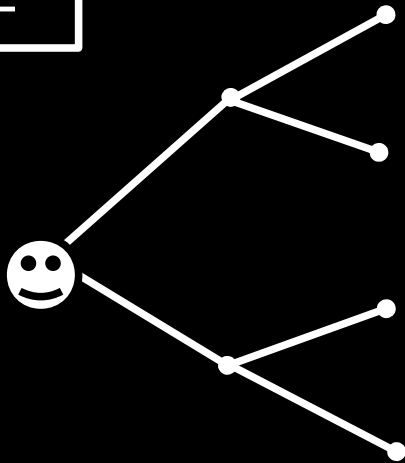
Classique

T=2



4
individus

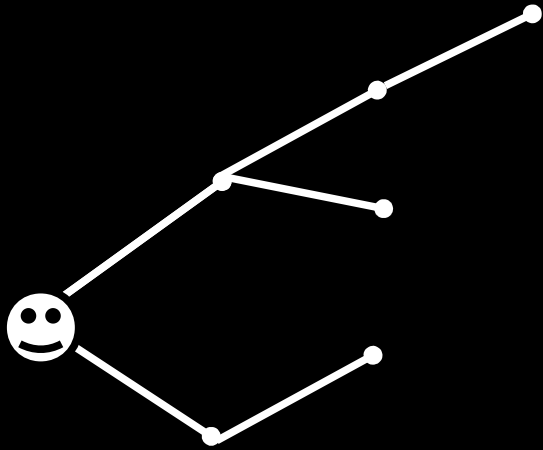
Buzz



7
individus

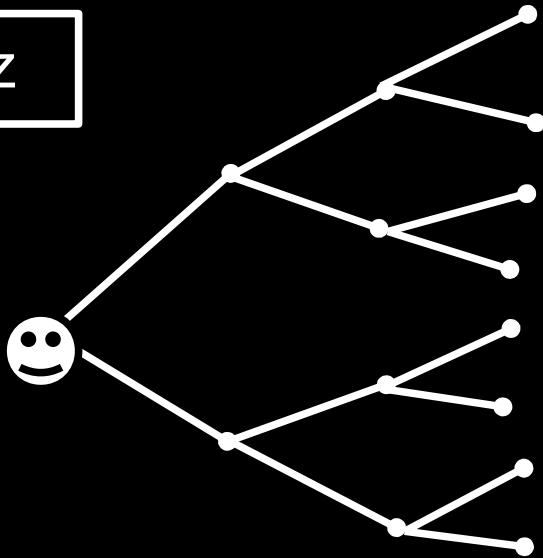
Classique

T=3



7
individus

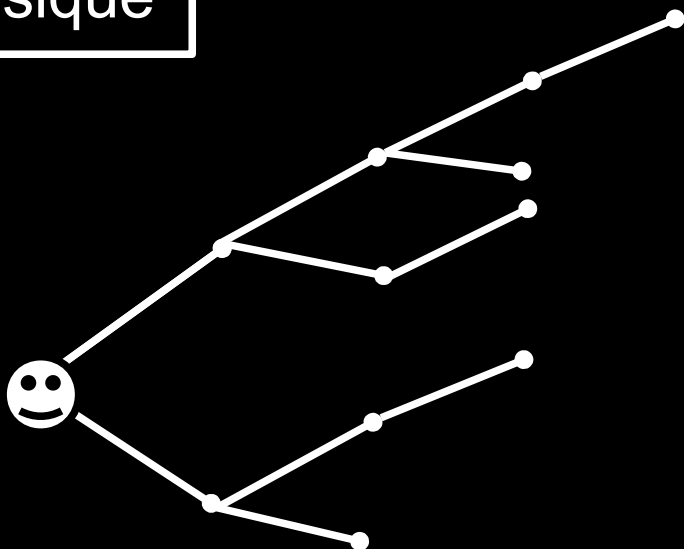
Buzz



15
individus

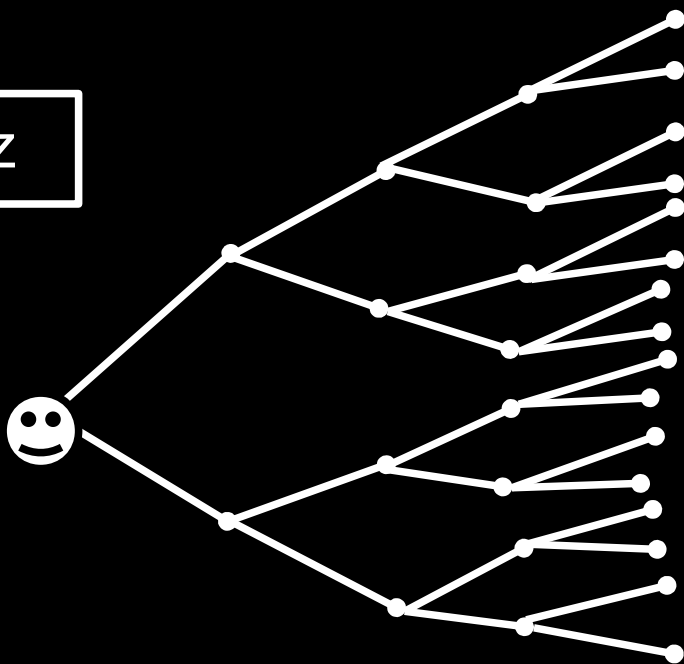
Classique

T=4

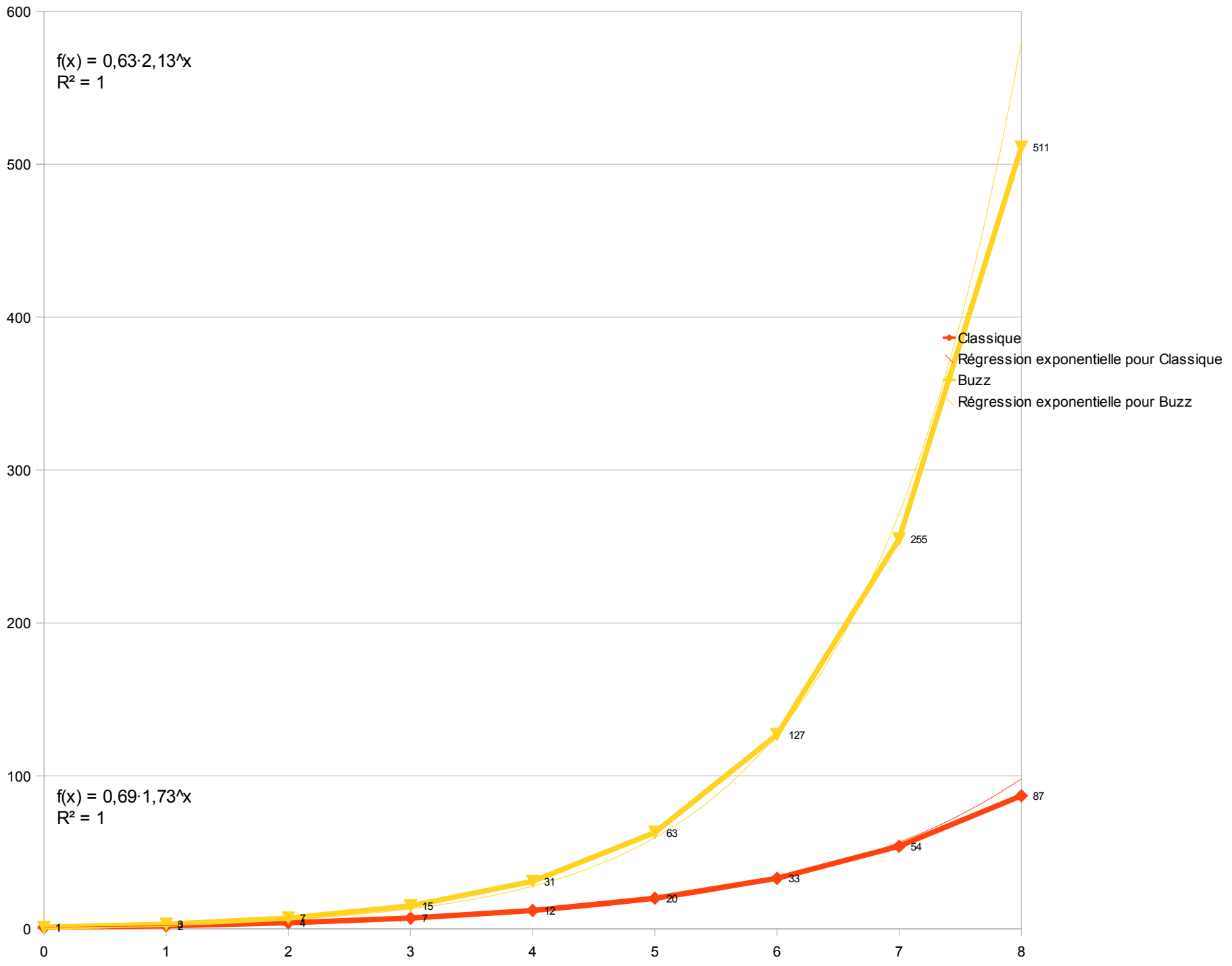


12
individus

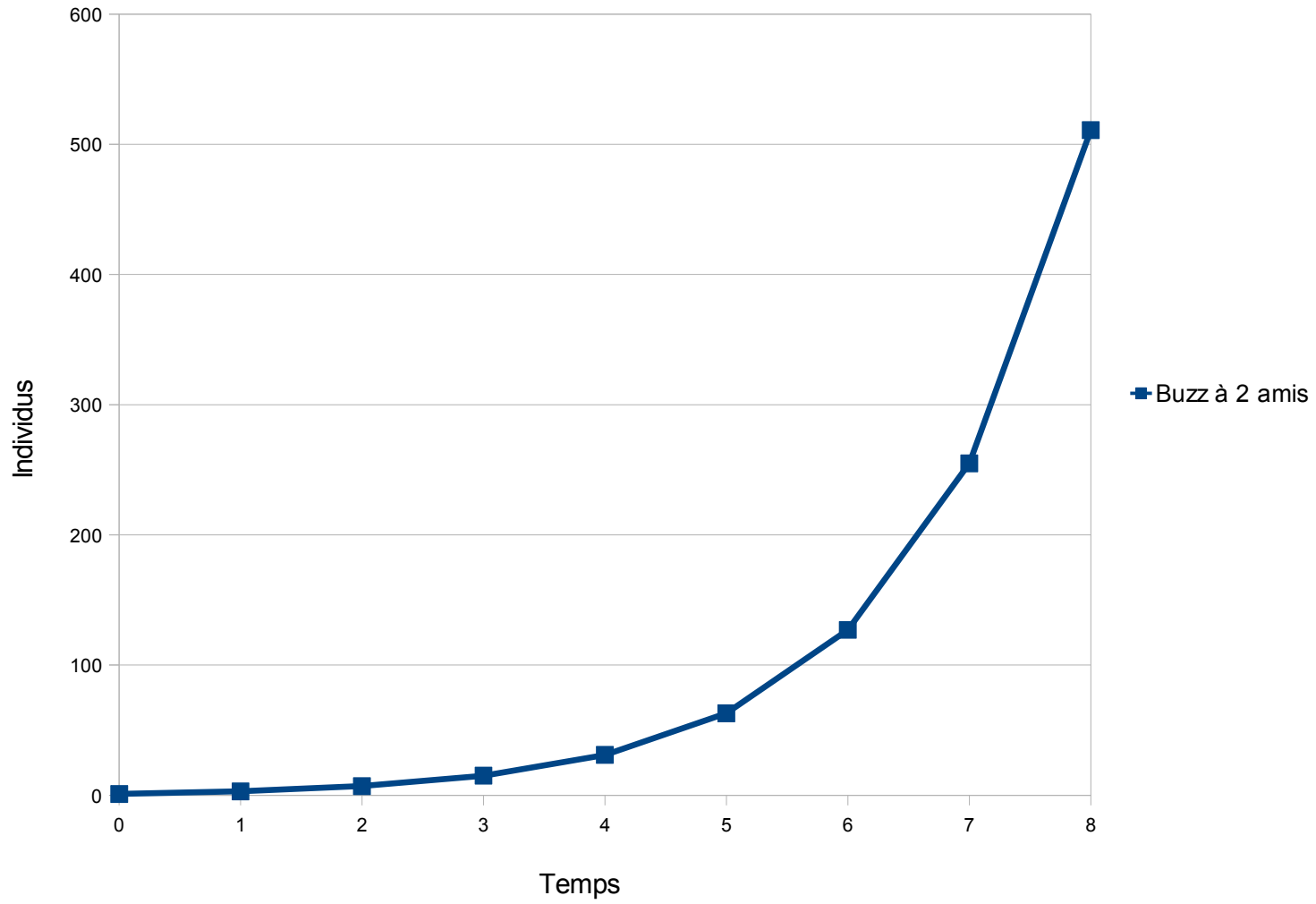
Buzz



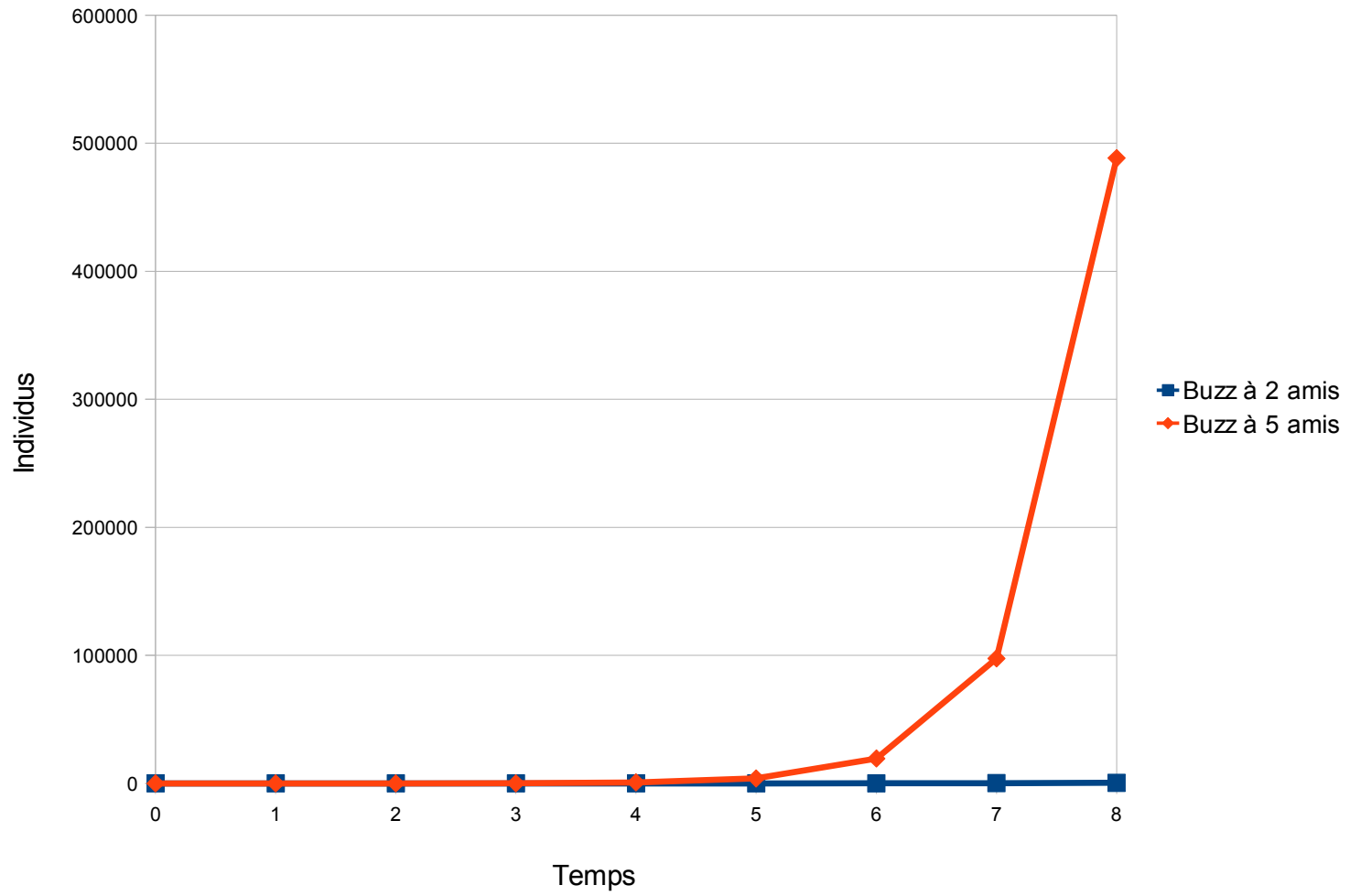
31
individus



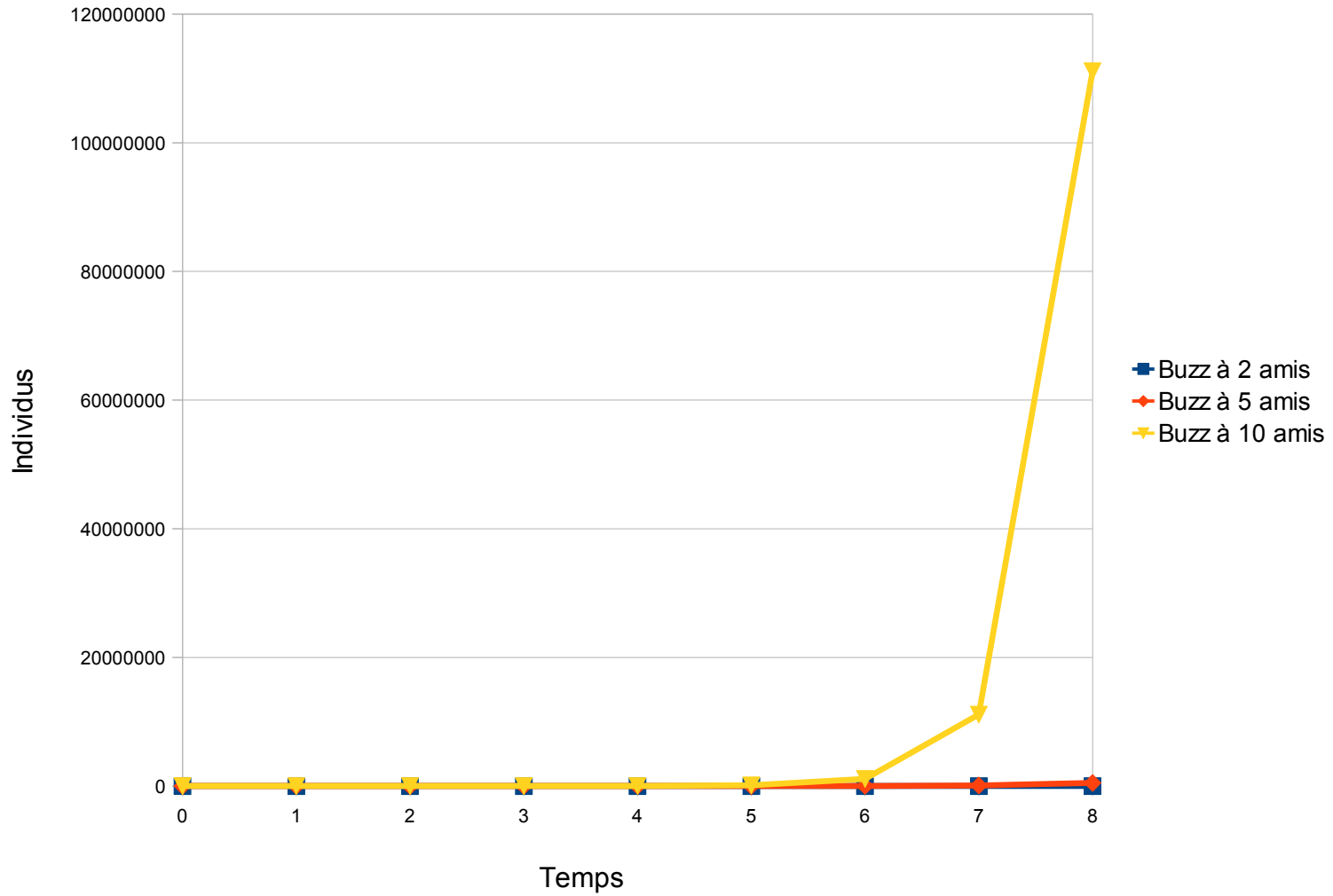
Buzz à 2 amis



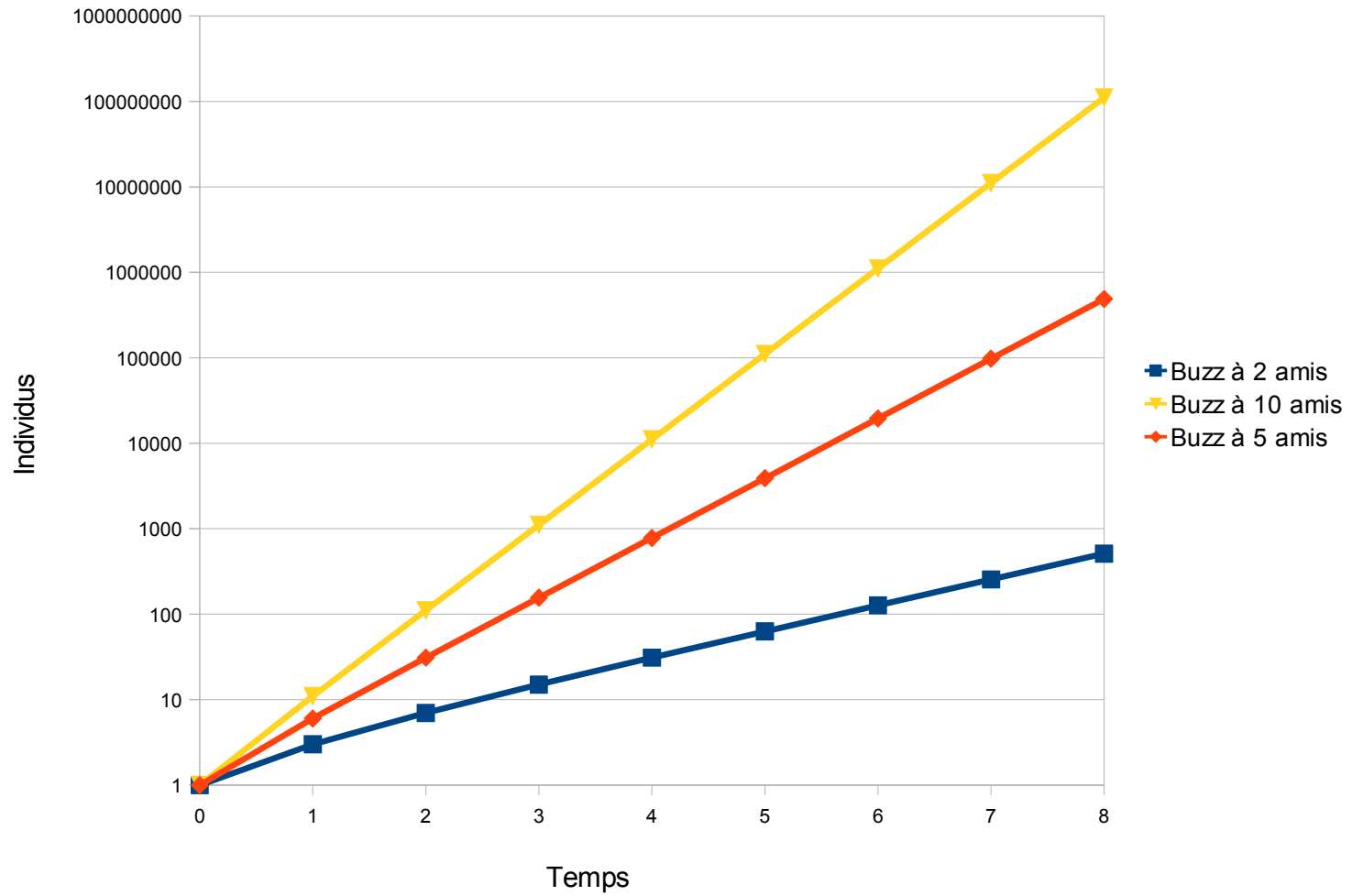
Buzz à 2, 5 amis



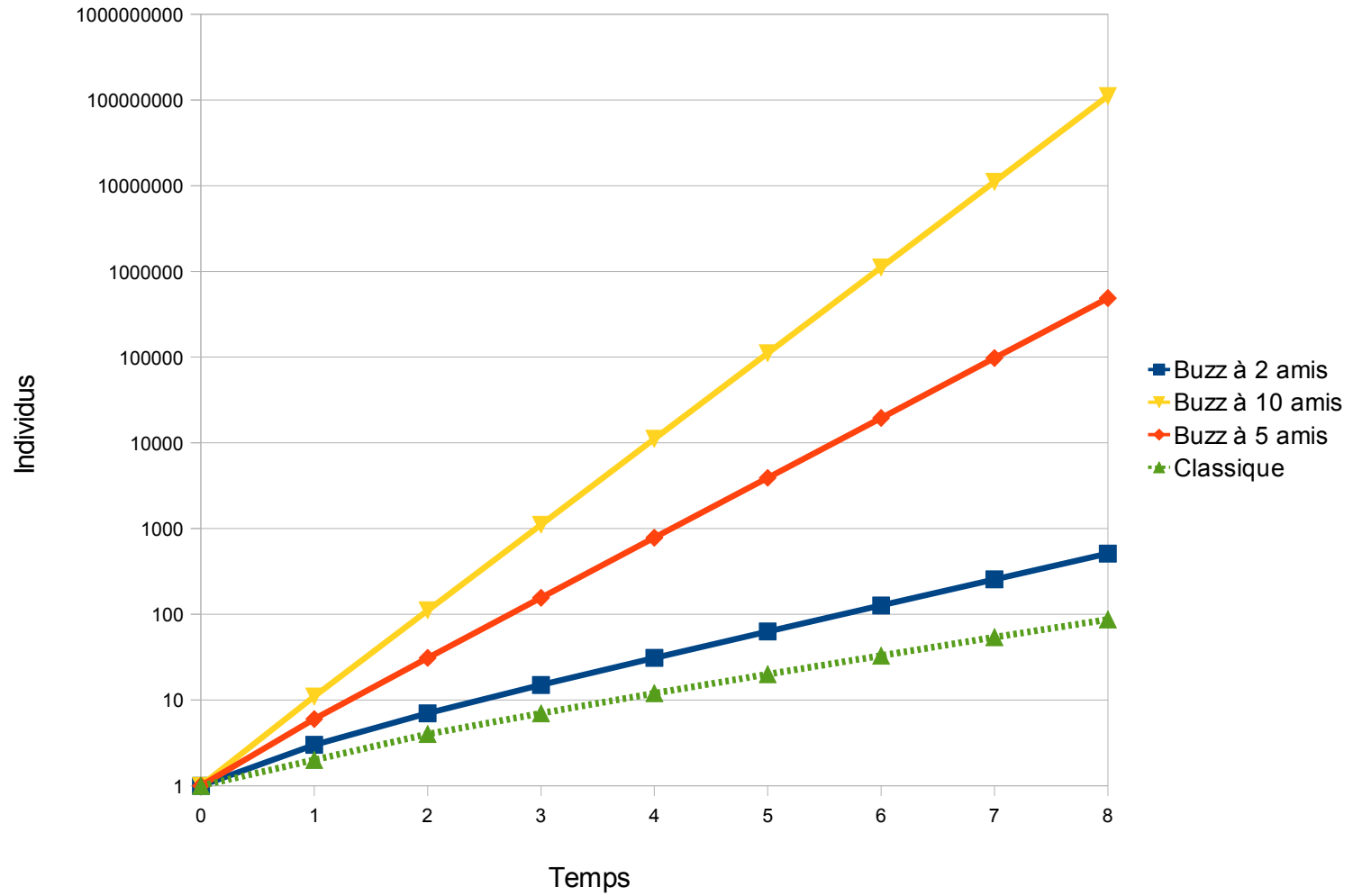
Buzz à 2, 5, 10 amis



Buzz à 2, 5, 10 amis - échelle logarithmique



Buzz à 2, 5, 10 amis - échelle logarithmique

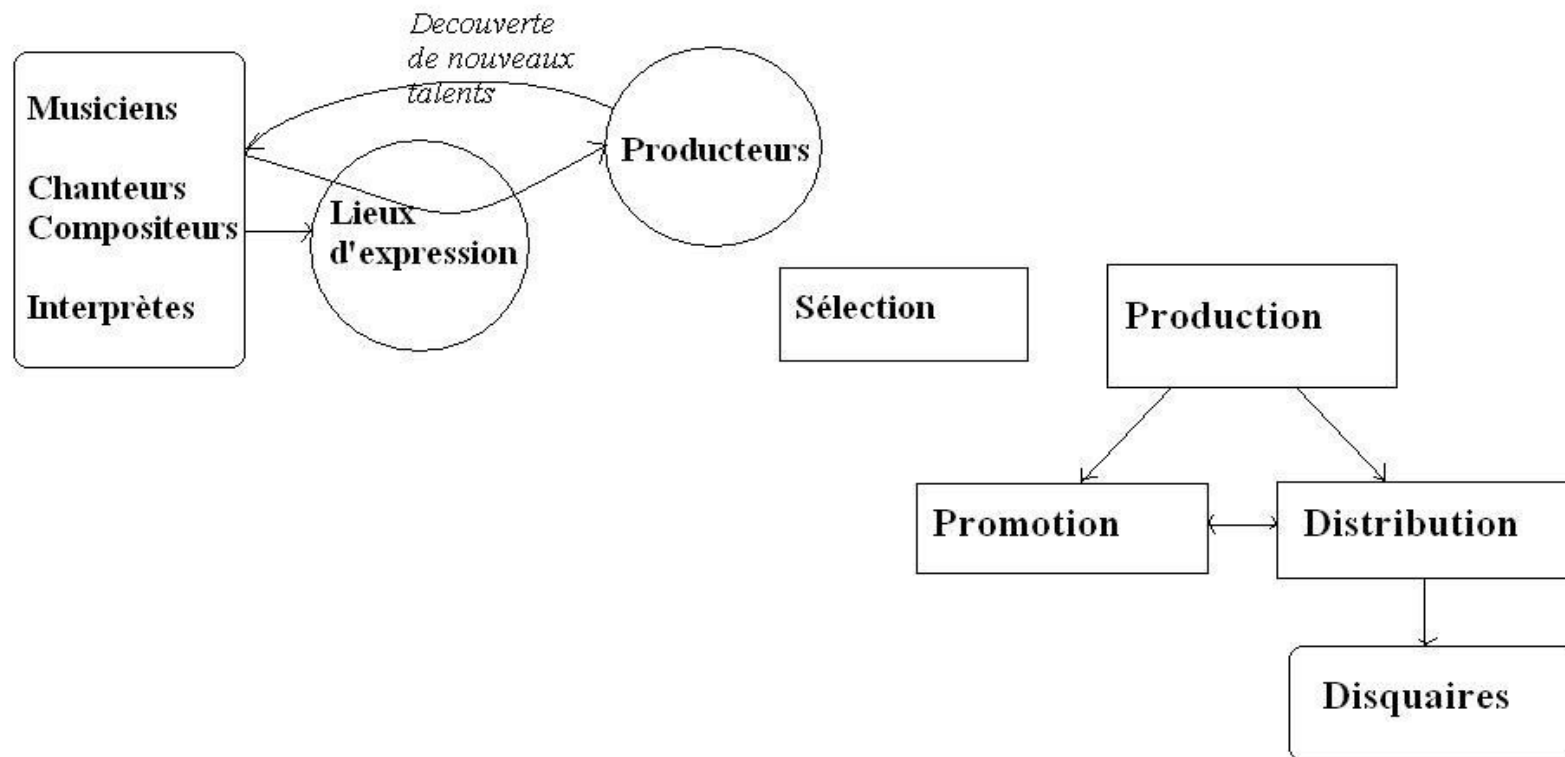


Un concept innovateur : La licence globale

- Limites de la taxation sur les supports magnétiques :
 - Capacité
 - Volume des discothèques
- La redevance globale
 - Une déclinaison nouvelle (les flux plutôt que les stocks)
 - Plus conforme à un nouveau mode de consommation plus de titres chargés (variété) mais une capacité d'écoute limitée
 - Des limites : taxation uniforme pour des usages différents, des volumes de chargement différents
 - Quel niveau ?

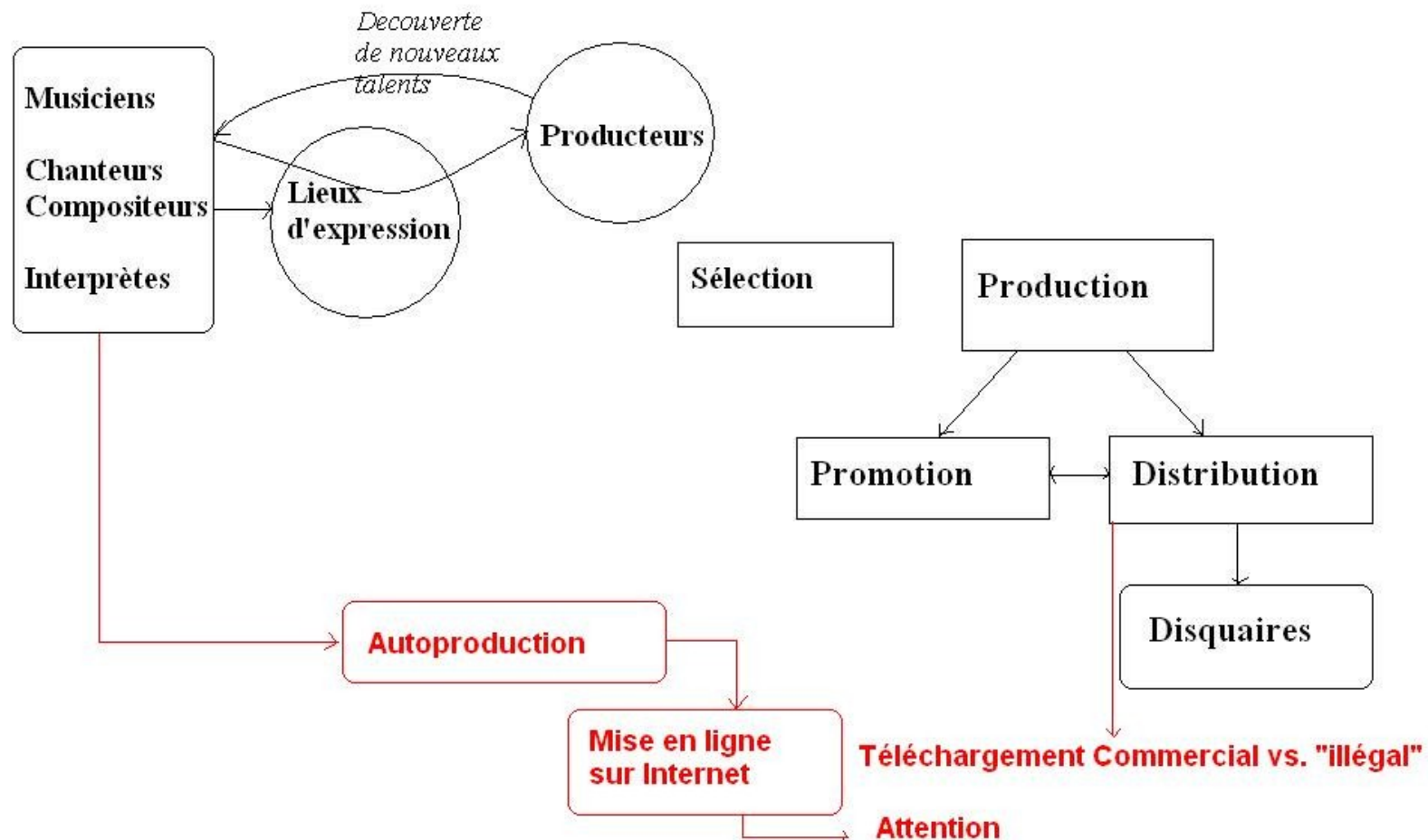
3. Un nouveau modèle économique

- de la filière musicale -



3. Un nouveau modèle économique

- de la filière musicale -



- L'affaiblissement d'un modèle fondé sur la maîtrise de la production-diffusion physique
 - Un CA en baisse (mais peut-être pas la disparition des albums physiques)
 - Une recomposition des sources de CA
 - Stratégie 360 °
 - Les albums comme produits d'appel
- Un hyperchoix pour le consommateur

→ Des modèles d'économie de l'attention

Faire le Buzz

- Des exemples spontanés rares
- Des stratégies bien comprises par les majors
- Des modèles fondés sur une autre approche de la PI (CC) : l'exemple de Jamendo